



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°788) DE MISE A
DISPOSITION, DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE
MIQUEL, A L'ASSOCIATION « LES ARTS
FLORISSANTS », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-151
EN DATE DU 04 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Les Arts Florissants » représentée par Madame Aude BALESTIC, Responsable de production, et domiciliée, 32 rue du bâtiment, 85210 THIRE, d'organiser des répétitions, dans l'Auditorium Jean-Pierre Miquel, le 4 mai 2022 de 14h à 21h30 et le 5 mai 2022 de 10h30 à 18h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les Arts Florissants » représentée par Madame Aude BALESTIC, Responsable de production, et domiciliée, 32 rue du bâtiment, 85210 THIRE, une convention de location de salle pour un montant de 201,25 TTC (deux-cent-un euros et vingt-cinq centimes), d'organiser des répétitions, dans l'Auditorium Jean-Pierre Miquel, le 4 mai 2022 de 14h à 21h30 et le 5 mai 2022 de 10h30 à 18h ;

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN